



ÉTÉ 2025

SAINT-SOZY « Les Borgnes »



LES PLUS

- ◇ En bordure de Dordogne
- ◇ Piscine et patageoire
- ◇ Proximité des commerces

À PROXIMITÉ

- ◇ Martel
- ◇ Rocamadour
- ◇ Padirac

Au cœur de merveilleux et pittoresques panoramas, à proximité de sites culturels et historiques incontournables : Rocamadour, les grottes de Lacave, le gouffre de Padirac, Sarlat, ... Vous pourrez descendre la Dordogne en canoë et apprécier les plages sauvages et les merveilleux paysages qui s'offriront à vous.

Le camping « Les Borgnes » est un petit camping familial bien équipé. Il se trouve sur les rives de la Dordogne entre les deux charmants villages de Meyronne et de Saint-Sozy et à quelques minutes à pied de tous commerces (restaurants, épicerie, boucherie, presse, tabac, ...)

LOGEMENTS

* Mobil home 6 personnes : séjour avec banquette, table et chaises. Coin cuisine avec plaque gaz, micro-ondes, réfrigérateur/congélateur et lave-vaisselle. Une chambre avec 1 lit de 140. Deux chambres avec 2 lits de 80. Salle d'eau avec douche et lavabo. WC séparés. Terrasse avec salon de jardin.



ÉQUIPEMENTS

Piscine et patageoire chauffées (ouverture le 17 mai). Terrain de pétanque. Aires de jeux pour enfants. Tennis de table. Pêche. Canoë-kayak. En juillet/août : bar/snack (selon horaires d'ouverture). WIFI gratuit au bar.

LOISIRS ET ANIMATIONS

Animations : uniquement en juillet et août : animations légères en journée et en soirée sauf samedi et dimanche.



TARIFS 2025

Tarifs 2 semaines du samedi 17 H au samedi 10 h	Mobil home 6 personnes
07 juin au 21 juin	791 €
21 juin au 05 juillet	774 €
05 juillet au 19 juillet	1291 €
18 juillet au 02 août	1520 €
02 août au 16 août	1920 €
16 août au 30 août	1472 €
30 août au 13 septembre	774 €

participation du CSE en fonction du quotient familial

Génère des points

Non inclus : taxe de séjour - housses de couettes non fournies - caution 300 € (dégradations et ménage) : elle sera retournée par la poste après inventaire et état des lieux. Le nettoyage de la location est à la charge du séjournant. En cas de manquement à cette obligation, la caution ne sera pas restituée. **Animal domestique (1 animal maximum)** : il doit être **obligatoirement mentionné lors de la réservation** : 35 € par semaine. L'animal ne doit provoquer aucune nuisance à l'environnement et au voisinage. Les séjournants ne doivent en aucun cas laisser seul l'animal dans la location et doivent respecter les conditions sanitaires obligatoires (vaccins) et prévoir panier et couverture : la présence des animaux étant interdite sur les lits et les coussins. Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits.